

ABONNEMENT

Saumur : Un an 30 fr. Six mois 18 Tros mois 8

Poste :

Un an 35 fr. Six mois 18 Tros mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . 20 c. Réclames, — . . . 30 Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 8 DÉCEMBRE 1886

BULLETIN

Le moniteur de l'Élysée, la Paix, qui a conscience de la légitimité des attaques qui visent son patron, cherche un dérivatif en accusant avec une violence qui ne lui est pas habituelle nos amis de la droite d'avoir provoqué la crise ministérielle et en leur déniait à tout jamais le titre de conservateurs (1).

La droite — qui par parenthèse a deux fois relevé depuis un mois ce cabinet titubant à chaque pas comme un homme ivre, — a-t-elle reçu par hasard pour mission de conserver le cabinet Freycinet ?

M. Ferry nous a fait répandre des flots d'or et de sang pour trouver dans le Tonkin une diversion aux divisions républicaines afin de retarder l'exécution des engagements — intenable — pris par lui vis-à-vis des fractions avancées de la République.

Le Tonkin ayant mal tourné pour M. Ferry, M. de Freycinet cherchant, dans le même objectif, une autre diversion, a choisi l'expulsion des princes. Cela ne lui a pas beaucoup mieux réussi. Les expulseurs ont expulsés par ceux qui les ont aidés dans leurs expulsions iniques. Ceux-ci seront expulsés à leur tour, c'est dans l'ordre républicain.

La droite a-t-elle promis à qui que ce soit l'accomplir un treizième travail d'Hercule qui consisterait à empêcher les gauches de dévorer les unes les autres ? Nous ne le croyons pas.

Ce qu'elle a promis, c'est de s'occuper avant tout du pays ; et elle tient sa promesse dans les limites du possible, ce qui ne veut pas dire qu'elle parvienne à sauver ces intérêts incessamment compromis par la République.

Quand les cabinets républicains, par hasard, en prennent en main la défense, ils les soutient, si peu d'estime et de confiance qu'elle soit payée pour avoir en eux.

Quand les cabinets sacrifient ces intérêts, elle les combat sans regarder seulement quels sont ceux qui les combattent avec elle.

Nos amis ne font d'alliance avec personne. Ils sont la droite et n'ont d'autre tactique que d'aller droit leur chemin avec ensemble en laissant les gauches patouer et barbotter dans tous les chemins de traverse, dans toutes les fondrières où elles se croient à plaisir et se cassent le cou à l'occasion.

Et quand le pays sera las d'être ébloué par toutes ces chutes dans toutes ces fanges, il ne sera pas fâché de retrouver, n'en déplaise à la Paix, la grande route que la droite lui aura gardée droite et nette pour remonter au repos, à sa prospérité et à l'honneur !

EDOUARD GRIMBLON.

LA CRISE

Paris, 7 décembre.

M. Grévy n'a pas reçu encore la visite du bon peuple de Paris que lui a annoncée M. Maillard ; mais il a paru s'en méfier, car il a daigné faire trêve à sa douleur pour mander les présidents de la Chambre et du Sénat. Il y a eu entrevues ce matin. M. Floquet et M. Leroyer ont donné leur avis sur la manière la plus prompte et la plus sûre de sortir du gâchis actuel. On ne dit pas que cette manière ait été indiquée d'une façon bien précise. M. Leroyer s'est récusé. M. Floquet s'est déclaré prêt à prendre la présidence du conseil qu'on ne lui offrait pas positivement d'ailleurs, mais à des conditions qu'il savait devoir être désagréables à M. Grévy et il s'est empressé d'ajouter qu'il se croyait beaucoup plus capable de rendre des services en restant à la présidence de la Chambre des députés.

Les choses en sont là. On voit qu'il n'y a pas eu progrès sensible. Aussi M. Michelin, après un court intermède — dont un monsieur nommé Métrillon a profité pour faire accepter, les mains dans ses poches, un rapport grotesque sur l'aliénation des diamants

de la couronne — M. Michelin, disons-nous, a jugé le moment opportun pour déposer sa proposition de réunion de congrès en vue de reviser la loi constitutionnelle et de nommer une Constituante, seul moyen, a-t-il ajouté, de sortir du gâchis où la République barbotait au grand méchef des intérêts généraux aussi bien que de son intérêt particulier. On s'est récrié au mot gâchis. Nous voudrions bien qu'on en trouvât un autre. La proposition de M. Michelin n'a réuni que 42 voix.

On allait reprendre la discussion du budget devant MM. de Freycinet, Goblet et Develle, lorsque M. Freppel est venu protester contre une discussion qui, à cette heure, en l'absence d'un ministère régulièrement constitué, serait illégale, inconstitutionnelle.

Los arguments de M. l'évêque d'Angers ont produit une impression sérieuse. La Chambre renonce à rouvrir le débat budgétaire et s'ajourne à jeudi.

Dans les couloirs on affirme que M. de Freycinet, refusant absolument de reprendre le pouvoir, M. Grévy se résigne à M. Floquet, malgré l'impôt sur le revenu, la séparation immédiate de l'Église et de l'État, la mairie centrale de Paris, l'élection des juges, qui figurent au premier rang dans son programme. Mais on dit aussi que M. Floquet vient de déclarer que, n'étant rien moins que certain de trouver dans la Chambre une majorité favorable à ce programme, il se verrait dans l'obligation de décliner l'offre de M. Grévy.

A la dernière heure on affirme que M. Floquet, qui se déclarait tout disposé à former un cabinet, se voit forcé d'y renoncer, vu l'impossibilité de trouver un titulaire pour les affaires étrangères. On aurait suggéré l'idée au président de la Chambre d'inviter M. de Freycinet à reprendre, dans le cabinet Floquet, la direction des affaires étrangères. M. Grévy ferait appel au dévouement de M. de Freycinet. Si ce dernier refuse, la crise prendra un réel caractère de gravité, car on

ne voit aucune autre combinaison qui puisse être acceptée par les éléments disparates de la majorité. L'ambition de M. de Freycinet pourrait bien se prêter à ce replâtrage assez humiliant en somme pour le président du conseil démissionnaire.

M. Floquet doit se rencontrer ce soir à l'Élysée avec M. de Freycinet pour qu'une décision soit prise. On y discutera, en présence de plusieurs membres de la Chambre invités à cette réunion par M. Grévy, les conditions d'un programme ministériel. Il est donc possible, si l'on tombe d'accord que le ministère soit définitivement constitué demain. M. Floquet prendrait le portefeuille de l'intérieur. MM. de Freycinet, Granet, Goblet, Boulanger et Lockroy, suivant les bruits de couloirs, seraient invités à conserver leurs portefeuilles.

Le nouveau cabinet ne serait donc qu'un replâtrage de l'ancien. On ne connaît encore aucun des titulaires pour les finances, la justice, la marine, l'agriculture. Nous ne donnons pas, bien entendu, cette combinaison comme sérieuse. D'ailleurs, M. Grévy ne fait rien sans l'autorisation de MM. Bernard Lavergne, Devès et Emmanuel Arago. Or, de ces trois confidentes, l'un est malade, M. Lavergne, et E. M. Arago est à Berne. Il faut attendre le rétablissement de l'un et le retour de l'autre.

Chronique générale.

On a beaucoup parlé hier des grands préparatifs d'attaque et de défense militaire qui seraient faits en ce moment par l'Italie contre la France. Mais M. Boulanger, très mêlé à toutes les intrigues politiques qui se croisent et s'entrecroisent en ce moment, n'a probablement pas le temps de s'occuper de ces détails.

Les obsèques du général Pittié ont eu lieu hier mardi à l'église de la Madeleine, au milieu d'une grande affluence.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE SECRET TERRIBLE

MÉMOIRES D'UN CAISSIER

Par Adolphe BELOT

Première Partie LE CAISSIER

Frédéric revint de Paris. Causson fut exaspéré en apprenant le système de défense employé par Lentague et Léonce :

— Les misérables ! s'écria-t-il, ce n'est donc pas assez de m'avoir perdu, il faut encore qu'ils me calomnient !... Ah ! comme ils comptent sur mon silence ! Pourtant si j'envoyais au parquet les pièces accusatrices que je porte sur moi ! C'est mon droit !...

Peu à peu cette colère tomba, et lorsque, le lendemain, Frédéric demanda à son hôte s'il allait donner suite à ses projets :

— Non, répondit-il, j'ai résolu de me taire et d'oublier. Je veux que la résignation soit mon premier pas vers la réhabilitation.

Huit jours après le retour de Frédéric, un journal, qui fut communiqué à Causson, rapportait

la décision du tribunal dans le procès de Lentague et de Léonce : cette affaire d'escroquerie avait fait quelque bruit à cause de sa connexité avec le procès Causson, qui fut, on se le rappelle, un des plus retentissants de l'époque.

Par sa décision, le tribunal condamnait : — Lentague (récidiviste), à trois ans de prison ; — Léonce Pelletier, se disant vicomte de la Coudraye, un an de la même peine ; — Constance (la maîtresse de Lentague), trois mois de prison ; — relaxait des poursuites Angéline Proutan ; donnait acte au ministère public de ses réserves contre Lentague et Léonce Pelletier, sur le chef de complicité de faux, jusqu'à plus ample informé.

En rendant compte de ce procès, les journaux annonçaient que l'affaire du caissier de la rue Vivienne serait jugée aux assises prochaines, c'est-à-dire à la fin de février ou au commencement de mars.

Causson résolut de passer à l'étranger avant cette époque. Il était du reste à peu près rétabli. Mais comment s'expatrier ? La seule demande d'un passeport pouvait exciter des soupçons, provoquer de nouvelles recherches.

Une circonstance favorable se présenta.

Frédéric faisait un jour partie d'une grande chasse à laquelle assistait un conseiller de préfecture ; ses chiens chassaient déplorablement.

— Quelles mazettes vous avez ! lui dit le con-

seiller. Voyez-les donc ! à une demi-lieue derrière les autres. Pas plus de sang que des roquets !

— C'est vrai, convint Frédéric, je suis assez mal monté.

— Les chiens anglais, voyez-vous, mon cher, il n'y a que cela.

— En effet, il faudra que je charge Iriel de m'en acheter ; il s'y connaît.

— Oui ! il achètera je ne sais où, ici près, d'affreux mâtins, qu'on lui vendra très cher comme chiens anglais. Ne faites pas cela. C'est de la duperie. Envoyez tout bonnement Iriel en Angleterre.

— Tiens ! c'est une idée, fit Frédéric, qui songea immédiatement au passeport de Causson. C'est décidé. Nous essayerons les chiens ensemble, si vous voulez bien. Aussi, je vous serais obligé de m'envoyer de la préfecture un passeport pour Iriel.

— Dans trois jours vous l'aurez.

Trois jours, en effet, après cette conversation, Frédéric remit à Causson un passeport au nom de Jacques Iriel.

Causson attendait, un soir, pour prendre congé de Frédéric, que celui-ci fût revenu de Joigny, où il s'était rendu pour affaire.

Les derniers préparatifs avaient été longuement concertés ; les adieux étaient achevés, et cependant Frédéric éprouvait une certaine hésitation.

— Qu'as-tu donc ? lui demanda Causson.

Frédéric finit par lui avouer qu'il avait appris d'un paysan de Ch... que son père était gravement malade.

— Il va mourir ! s'écria Causson. C'est moi qui l'ai tué ! Je veux le revoir.

Malgré les observations de Frédéric, il persista dans sa résolution.

On attendit le soir, et la voiture de Frédéric le conduisit à Ch...

Nous laisserons Causson raconter lui-même cette entrevue avec sa famille.

XX

... « Vers minuit, nous traversâmes un petit bois bien connu de moi. Nous étions arrivés au sommet de la côte qui domine Ch...

Je descendis de voiture, et Hippolyte (le domestique qui m'avait conduit) en fit autant. Je lui indiquai le chemin d'une auberge où il pourrait passer la nuit, et je le priai de se retrouver, le lendemain, à la pointe du jour, à l'endroit où nous étions. Il s'éloigna, tenant son cheval par la bride.

Resté seul, je fis quelques pas, lentement, derrière lui ; puis je m'arrêtai et m'assis sur un tertre. De là, mon regard plongeait dans toute la vallée.

Bien qu'il ne tombât du ciel qu'une lueur grise et terne, je distinguais les contours, les sinuosités,

Toutes les notabilités politiques et militaires y assistaient : le général Boulanger, en tenue civile, MM. Wilson, Turquet, Goblet, Méline, etc.

Une députation d'officiers de toutes armes, deux régiment d'infanterie, un régiment d'artillerie et un régiment de dragons rendaient les honneurs.

MM. Gal, Saussier, Claretie et Arsène Houssaye ont prononcé des discours devant le cercueil, sous le porche de l'église. Puis le cercueil a été ensuite descendu dans le caveau.

Voici le texte de la lettre d'invitation aux obsèques du général Pittié :

M
Vous êtes prié d'assister aux obsèques de
Monsieur FRANCIS-GABRIEL PITTIE,
Général de division,
Secrétaire général de la Présidence de la République,
Chef de la Maison Militaire du Président
de la République,
Grand-Officier de la Légion-d'Honneur
et Membre du Conseil de l'Ordre,
Officier de l'Instruction Publique,
Décoré des Médailles de Crimée, d'Italie et de
la Valeur Militaire de Sardaigne,
Grand-Croix des Ordres de Sainte-Anne
et de Saint-Stanislas de Russie,
de François-Joseph d'Autriche, de Charles III
d'Espagne,
du Medjidié de Turquie, etc., etc.,
Membre de la Société des Gens de Lettres,
décédé le 3 décembre 1886, muni des Sacraments
de l'Eglise, au palais de l'Elysée, dans sa 58^e année;
Qui se feront le mardi 7 courant, à onze heures
très précises, en l'église de la Madeleine, sa pa-
roisse.

De Profundis.

On se réunira à l'église.

De la part de monsieur Victor Pittié, de monsieur Marcel Pittié, ses fils; de monsieur Georges Bétolaud, avocat à la Cour d'appel de Paris, chevalier de la Légion-d'Honneur, de monsieur Edouard Malcor, capitaine de vaisseau en retraite, commandeur de la Légion-d'Honneur, de monsieur Emile Gués; conseiller à la Cour d'appel de Paris, chevalier de la Légion-d'Honneur, de messieurs Edouard et Emile Allègre, ses beau-frères, oncle et cousins;
Et de la part des officiers de la Maison Militaire du Président de la République.

Les conservateurs viennent de gagner un siège de conseiller général dans le Lot. M. de Langsdor a été élu conseiller général du canton de Fumel par 4,545 voix contre 4,250 obtenues par le candidat républicain.

L'AFFAIRE DE CHATEAUVILLAIN

La Cour d'assises de l'Isère a correctionnalisé l'affaire de Chateaufvillain, et condamné M. Fischer et M. l'abbé Guillaud, pour rébellion, chacun à 200 francs d'amende. Elle pouvait les condamner, de ce chef, de six jours à six mois de prison.

C'est donc un acquittement moral. Lorsqu'un tribunal correctionnel condamne un individu à un franc d'amende pour diffamation, l'opinion publique dit qu'il l'a acquitté. Elle dira que M. l'abbé Guillaud et M. Fischer ont été acquittés.

Il ne reste donc rien de toutes ces sottises accusations, que le procureur général a dû abandonner, pour la plupart, à l'audience,

et jusqu'aux moindres accidents du pays qui s'étendaient à mes pieds. Je le connaissais si bien; je le revoyais avec le souvenir. Rien n'avait changé que moi! Que de fois, ce chemin, je l'avais descendu, gamin échappé de pension, le soir d'une distribution de prix, enfiévré de vacances! Comme je gambadais à côté de la carriole de mon père, qui souriait de ma joie — et qui maintenant se mourait, tué par moi!

Je me levai. Hippolyte devait être rentré à l'auberge. Je descendis et m'approchai du village avec précaution. Tout était silence et repos. Nul bruit, nulle lumière, hormis une seule... qui éclairait une agonie!

Je marchai doucement par les rues désertes et j'arrivai à la maison. Par où entrer? S'il y avait là quel'un qui me dénonçât! Ici, j'étais connu, et sans doute conquis de tous! Je fis le tour, et par une ruelle, longeant le mur du jardin, j'arrivai à une brèche qui m'avait autrefois servi; elle existait encore. Je la franchis, comme un malfaiteur! Je heurtai du pied contre un tronc de sureau: que de fois, enfant, j'avais coupé là des sarbacanes!...

Le jardin était toujours ce potager de quelques carreaux. La maison se dessinait noire, sur le ciel brun; les trois fenêtres étaient éclairées faiblement. La porte entre le jardin et la cour remplissait mal son encadrement et laissait un vide dans

et qu'il se serait honoré en abandonnant plus tôt.

Le gouvernement avait voulu faire de cette affaire une grande machine de guerre contre le clergé, les religieuses et les conservateurs; et il est successivement condamné par le tribunal de Bourgoïn, par le jury de l'Isère et la Cour d'assises jugeant correctionnellement. Cette leçon profitera-t-elle?

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 7 décembre.

Le marché se ressent des événements politiques et la crise qui sévit en ce moment se traduit par un mouvement rétrograde sur nos rentes: 3 0/0, 82.62; 4 1/2 0/0, 110.12.

L'action du Crédit Foncier se maintient au cours de 1,445. Les obligations foncières et communales à lots ont un marché très animé. Les obligations de l'emprunt 1879 ne tarderont pas à franchir la distance qui les sépare du pair. Les demandes sont aussi très fermes pour les fenières de 1885 libérées de 190 fr. depuis le 30 novembre dernier.

Les transactions de la Société Générale sont toujours très actives sur le marché du comptant où elles se négocient à 478. Cette hausse continue est justifiée par l'accroissement de la clientèle de cette société et par suite de l'augmentation de ses bénéfices.

Les ressources de la police A B de l'Assurance Financière étant mises dans une caisse particulière, rendent cette valeur tout à fait digne de recommandation.

La Compagnie de Lemberg-Czernowitz qui a été fondée pour l'exploitation des têtes de lignes de chemins de fer autrichiens rapporte de 5 à 6 1/2 0/0.

Un mouvement de recul se produit sur l'action du Crédit Lyonnais qui se traite à 600.

Les demandes sont bien soutenues par suite de la publication du rapport des chantiers qui constate le parfait état des travaux. Les obligations 6 0/0 remboursables à 1,000 fr. sont l'objet d'achats très suivis. La Panama se traite de 421 à 425.

Le marché est bien tenu sur nos actions de chemins de fer.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

NOTRE DÉPUTÉ

Nous sommes heureux de reproduire *in extenso* l'excellent discours que l'un de nos députés, M. Berger, a prononcé à la Chambre pour soutenir son amendement contre le sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'intérieur.

On verra par cette lecture que notre représentant est un homme compétent, bien à la hauteur de son mandat, et qu'il reste toujours l'orateur distingué que nous connaissons de vieille date.

L'amendement de M. Berger

M. BERGER. — Messieurs, je demande la permission de revenir à la question spéciale des sous-secrétaires d'Etat que l'éloquent exposé financier de M. le président du conseil vous a peut-être fait perdre de vue. (Bruit.)

Plusieurs membres à droite. — Attendez le silence!

M. LABAT. — Suspendons la séance, si

le haut; je passai mon bras par-dessus et levai le crochet.

J'avancai avec précaution dans la cour. Dans la chambre sur le jardin, celle que ma sœur occupait avant son mariage, les rideaux étaient tirés. La seconde chambre n'était éclairée que par la lumière des deux autres filtrant à travers les vitres des portes de séparation. Je la connaissais si bien, cette maison!... Je l'aurais parcourue dans tous ses recoins, les yeux fermés! A la fenêtre de la cuisine, pas de rideaux... Je regardai: sur la table, des tasses et des fioles; dans la cheminée, à gauche, un grand feu autour duquel chauffaient des linges, et, assise auprès, la tête baissée, immobile, une femme... Je ne voyais pas son visage; mais mon cœur la reconnut: ma mère! Je la contemplai un instant... Pas un mouvement, pas un bruit dans la maison ni autour de moi... Un silence glacé et redoutable, un air funèbre; ma poitrine se serrait.

Je frappai à la porte... puis plus fort... Pas de réponse.

J'entrai doucement, furtivement presque... Je fis quelques pas dans la chambre. Ma mère tourna la tête lentement, ne me reconnut pas et se leva.

(A suivre.)

la Chambre ne veut pas écouter!

M. LE PRÉSIDENT. — En soutenant son amendement, M. Berger répond à M. le président du conseil. Veuillez l'écouter, messieurs. (Le bruit continue.) Voulez-vous continuer la discussion, messieurs, ou suspendre la séance? (Non! non!)

Alors, je vous prie de faire silence.

A gauche. — Parlez! parlez!

M. BERGER. — C'est plus facile à dire qu'à faire! (Les conversations continuent.)

A droite. — Descendez de la tribune!

Sur divers bancs. — Parlez! parlez!

M. BERGER. — J'ai écouté avec intérêt les observations présentées par l'honorable M. Colveau contre l'institution des sous-secrétaires d'Etat. Je n'en suis guère plus partisan que lui; je crois que c'est presque toujours une superfétation et un rouage plutôt nuisible qu'utile au bon fonctionnement des services. Néanmoins, contrairement à l'opinion de notre collègue, je ne pense pas que l'on puisse trancher la question *a priori*, d'une manière abstraite et générale. A mon humble avis, l'utilité, ou, si vous aimez mieux, l'inutilité des sous-secrétaires d'Etat est comme la vertu: elle a ses degrés. (On rit.) Elle est plus ou moins soutenable, plus ou moins contestable, suivant les départements ministériels et les personnes qui sont investies de la fonction. Je comprends parfaitement que de bons esprits hésitent à combattre cette institution dans un ministère très compliqué, chargé de détails, comme les ministères des finances, de la guerre, de la marine.

M. Camille Dreyfus rappelait récemment que le ministre des finances pouvait en quelque sorte se dédoubler, comme le ministère de la guerre dont on pourrait former deux grandes sections, l'une comprenant le personnel de l'état-major, les corps organisés, le recrutement, l'armement, etc., et l'autre comprenant l'habillement, les vivres, les transports et formant ce qu'on appelait autrefois le ministère de l'administration de la guerre. On comprend que cette dernière catégorie de services soit centralisée sous le contrôle d'un sous-secrétaire d'Etat, et plusieurs de nos collègues ont du reste occupé ce poste depuis plusieurs années. Mais le ministère de l'intérieur ne se trouve pas dans ces conditions; c'est un ministère très difficile, très glissant, c'est celui qui a usé le plus de ministres; mais ce n'est pas un ministère très vaste, très chargé. Ce qui fait sa grande importance, c'est la politique; or, elle est concentrée dans trois ou quatre bureaux (correspondance générale, personnel, presse, sûreté). Or ces services sont précisément ceux sur lesquels le ministre ne peut, sans abdiquer, déléguer son autorité. Il suffit à les conduire sans sous-secrétaire d'Etat, d'autant plus qu'il est aidé par deux directeurs. (Très bien! très bien! à droite.)

Voilà pour la partie politique du ministère; en ce qui concerne l'administration proprement dite, le ministère de l'intérieur possède évidemment des attributions étendues, variées, mais il n'a pas de grandes initiatives à prendre; les besoins auxquels il a à pourvoir n'ont rien de comparables à ceux qui rendent si lourde la tâche des ministres des finances, de la guerre et de la marine.

En réalité, le ministre de l'intérieur n'administre d'une manière directe que pour les prisons. Les départements, les communes, les établissements hospitaliers sont des personnes civiles ayant une existence propre et jusqu'à un certain point indépendante; le ministre ne les administre pas, il n'a qu'à veiller à ce que les dispositions légales leur soient appliquées, à donner son avis sur les questions contentieuses; son rôle est tout de surveillance, de contrôle et de tutelle. Les affaires administratives que traite le ministre de l'intérieur tournent généralement dans le même cercle, elles exigent assurément des chefs de service capables, mais elles ne nécessitent en aucune façon la haute impulsion d'un ministre adjoint, c'est-à-dire d'un sous-secrétaire d'Etat. (Très bien! très bien! sur divers bancs.)

La présence d'un sous-secrétaire d'Etat à l'intérieur aurait encore jusqu'à un certain point sa raison d'être si ce département avait conservé l'organisation qu'il avait sous le gouvernement de Juillet, sous la République de 1848 et même en partie sous le second Empire. Il n'y avait pas alors de directeur à ce ministère, si ce n'est exceptionnellement, mais de simples chefs de division ou de section qui préparaient les décisions à prendre. Dans ce système, le ministre était suppléé, pour la partie administrative, par

un secrétaire général, et, aux époques du régime parlementaire, notamment de 1848 à 1848, sous le ministère Duchâtel, par un secrétaire d'Etat ayant les mêmes attributions. A l'époque où l'administration de l'intérieur comportait un secrétaire général, un sous-secrétaire d'Etat avait des attributions toutes trouvées; c'était un secrétaire général agrandi. Mais aujourd'hui le ministère de l'intérieur est constitué autrement. Le décret du 18 novembre 1871, confirmé par un décret récent, a partagé le ministère de l'intérieur en trois directions, et les directeurs, nommés par décret, ont la signature, et chacun d'eux est, dans son domaine, investi de l'autorité qu'avait le secrétaire général; ces directeurs sont comme la monnaie d'un secrétaire général.

Sur divers bancs au centre et à gauche. — Aux voix! aux voix! — Ce n'est pas la question!

M. LE PRÉSIDENT. — Je ne pense pas, messieurs, qu'on ait jamais été plus complètement dans la question. Veuillez écouter. (Très bien! très bien! à droite.)

M. BERGER. — Avec cette organisation, il n'y a pas place pour un intermédiaire, tel qu'un sous-secrétaire d'Etat, entre le ministre et les bureaux.

Si l'on prend le parti de cantonner modestement le sous-secrétaire d'Etat dans un service, comme cela s'est quelquefois produit, alors il fait double emploi avec le directeur du service dont la compétence est certainement supérieure à la sienne.

Si le sous-secrétaire d'Etat se renferme exclusivement dans l'administration comme aujourd'hui, ou bien il se contentera de signer les dépêches, et je ne vois pas ce que l'intérêt public gagnera à ce qu'elles soient signées par lui au lieu de l'être par le directeur, ou bien il voudra faire acte d'autorité, revoir les travaux des directeurs, et alors les dossiers s'accumuleront, la correspondance subira toutes les lenteurs que la création de directeurs a précisément eu pour but d'éviter. (Très bien! très bien! sur divers bancs.)

On dira peut-être que le sous-secrétaire d'Etat se réservera les grandes affaires; mais il y a un personnage auquel appartient les responsabilités et qui doit les revendiquer: ce personnage, c'est le ministre. On soutiendra peut-être que la présence d'un homme politique, d'un membre du Parlement à la tête des bureaux, est une garantie politique.

Mais tous les directeurs actuels du ministère de l'intérieur datent du régime actuel; tous sont d'anciens préfets de la République et le gouvernement serait bien ombrageux s'il n'avait pas confiance dans leur dévouement. (Très bien! très bien! à droite.)

Plusieurs voix à gauche: Aux voix! aux voix! (Bruit.)

M. LE PRÉSIDENT. — Messieurs, vous regretterez, en lisant le *Journal officiel*, de n'avoir pas mieux écouté le discours de votre collègue.

M. PRAX-PARIS. — C'est le meilleur qu'on ait prononcé.

M. BERGER. — Vous voyez qu'il n'y a pas au ministère de l'intérieur, pour un sous-secrétaire d'Etat, un rôle tracé, indiqué par la nature des choses. Quel que soit son mérite personnel, un sous-secrétaire d'Etat à l'intérieur est donc condamné à être soit un rouage administratif, soit un rouage décoratif. Et ce qui peut arriver de plus heureux, c'est qu'un homme d'esprit, nommé sous-secrétaire d'Etat, envisage sa situation comme une sinécure. (Très bien! très bien! et rires à droite.)

M. le président du Conseil n'a, du reste, pas insisté sur l'utilité du sous-secrétaire d'Etat à l'intérieur pour les travaux du ministère, mais il a dit qu'il était utile de le doubler le ministre devant le Parlement, pour le seconder à la tribune et l'y suppléer au besoin quand le ministre se trouve retenu dans une autre Assemblée. L'expérience dément cette nécessité. Toutes les fois que s'est produit le fait très rare dont on veut tirer argument, la Chambre s'est toujours prêtée à la remise de la discussion. D'un autre côté, ceux qui sont anciens dans le Parlement peuvent se souvenir que la plupart des sous-secrétaires d'Etat à l'intérieur n'ont usé de la parole qu'avec beaucoup de discrétion. La force des choses les a presque toujours condamnés au silence.

Les affaires sur lesquelles le ministre de l'intérieur peut être appelé à s'expliquer, engageant directement la politique du gouvernement; il est tout naturel qu'il tienne

à défendre lui-même ses actes; et c'est une raison de plus pour qu'il puisse se passer d'un sous-secrétaire d'État.

Quant aux questions purement administratives, n'a-t-il pas la faculté de se faire assister du directeur compétent? L'an dernier, lors de la discussion du budget, M. le directeur de l'administration départementale et communale et M. le directeur des prisons ont défendu ces propositions comme commissaires du gouvernement, et nous nous rappelons tous les observations très développées qu'a présentées M. le directeur des prisons quant au budget de son service. (Très bien! très bien! à droite.)

Je crois avoir démontré l'inutilité de l'institution dont il s'agit. On écrirait sur ce sujet un intéressant chapitre d'histoire politique. Les attributions des sous-secrétaires d'État, leur rôle, leur importance ont constamment varié suivant les personnes qui les remplissaient et suivant les sympathies qui pouvaient exister entre le ministre et son auxiliaire! On en a vu qui effrayaient leur ministre; on en a vu, en plus grand nombre, qu'il annihilait complètement. — C'est là un dilemme qui s'impose: ou le sous-secrétaire d'État est tout ou presque tout, ou il n'est rien ou presque rien. Si vous ne voulez pas qu'il brille au premier rang, vous ne pouvez empêcher qu'il ne s'éclipse au second. (Bruit divers. — Aux voix!)

Je terminerai, messieurs, par une citation qui vous montrera qu'au début du régime actuel, à l'époque où l'on a ressuscité ces fonctions de sous-secrétaire d'État oubliées depuis vingt ans, on n'avait pas des idées bien nettes et bien arrêtées.

A gauche. — Aux voix! aux voix!
M. BERGER. — Je n'en ai plus que pour cinq minutes, messieurs! Cinq minutes de patience, ce n'est pas trop vous demander. (Bruit.)

Je disais que j'allais terminer par une citation pour vous montrer que dans les commencements du régime actuel, à l'époque où l'on ressuscitait les fonctions de sous-secrétaire d'État oubliées depuis vingt ans, on n'avait pas des idées très nettes et très arrêtées sur ce qu'elles devaient être au ministère de l'intérieur.

M. de Marcère, rapporteur de la commission nommée pour étudier les réformes de l'administration, déclarait avec des ménagements forcés — on était alors sous le principat de M. Thiers, au temps déjà lointain où florissait le centre gauche — que l'institution des sous-secrétaires d'État était plus facile à concevoir qu'à définir. Leur rôle consistait, disait-il, à représenter le ministre et à le décharger de la plus grande partie du lourd fardeau des affaires. Et cependant, ajoutait-il, leur action ne doit s'exercer que par une surveillance générale qui n'implique aucune ingérence dans les affaires, directement traitées par les chefs de service. De telles définitions faisaient des sous-secrétaires d'État des administrateurs d'une nature particulière, en quelque sorte éthérée et subtile, destinés à planer toujours sans jamais se poser nulle part. M. de Marcère terminait en déclarant que c'était là une institution d'ordre plutôt politique qu'administratif, et qui échappait, comme telle, au contrôle de la commission. Depuis, le rapporteur d'alors est devenu lui-même sous-secrétaire d'État, puis ministre, et je doute qu'après cette double expérience sa foi dans l'importance du rôle de ces auxiliaires ait pu le moins du monde s'affirmer.

Quant à nous, notre opinion est faite depuis longtemps, et c'est pourquoi nous proposons le rejet du crédit de 20,000 fr. destiné au traitement du sous-secrétaire d'État au ministère de l'intérieur, ce qui implique le rejet du crédit de 6,000 fr. relatif à son personnel. (Applaudissements à droite.)

TRIBUNAL DE COMMERCE DE SAUMUR

Les élections qui ont eu lieu dimanche pour le Tribunal de commerce n'ayant pas donné de résultat, il sera procédé, le dimanche 20 décembre, à un second tour de scrutin.

Les chiffres que nous avons publiés hier étant erronés, nous donnons ci-dessous le nombre exact de voix obtenues par chacun des candidats:

Président. — M. Lambert, 115 voix; M. Thoreau, 3.
Juges. — M. Thoreau, 114 voix; M. Couillard, 116 voix.
Juges suppléants. — M. Mignon, 114 voix; M. Vinsonneau, 114 voix.

L'Officiel vient de publier la liste des candidats admis à l'École des apprentis mécaniciens de Brest, à la suite du concours du 15 novembre 1886.

Nous remarquons les noms de MM. Ballot (Gabriel-Ernest), et Kerloch (Jean-Louis), tous deux du collège de Saumur, le premier avec le n° 2, le second avec le n° 24 sur 60.

Nous apprenons aussi que notre collègue vient de remporter deux nouvelles récompenses: une médaille d'argent et une mention honorable, à l'exposition du Palais de l'Industrie, à Paris.

Dans les premiers jours du mois de janvier, aura lieu à Sainte-Clotilde de Paris le mariage de M. de Maillé de la Tour-Landry, duc de Plaisance, fils du comte de Maillé, député de Maine-et-Loire, avec M^{lle} Hélène de la Rochefoucauld, fille de M. de la Rochefoucauld d'Estissac.

Le Journal officiel du 5 décembre publie un tableau d'avancement où nous voyons figurer, pour le grade de capitaine de frégate, M. de Romain, que nous croyons être le frère de M. Louis de Romain, rédacteur d'Angers-Revue et collaborateur de l'Anjou.

CONCERT DE LA MUSIQUE MUNICIPALE

Toujours même affluence aux concerts de l'Hôtel-de-Ville et toujours même succès.

Le premier de ces concerts, pour la présente saison, était donné hier aux souscripteurs, et, ce soir, le même programme sera exécuté au bénéfice de la musique municipale. M. Meyer, l'intelligent organisateur de ces fêtes de famille, peut compter sur bon nombre d'auditeurs.

Du reste, la soirée d'hier a été charmante en tout point. Après une fantaisie sur la Prê aux Clercs, par la musique municipale, M. Lynen, violon solo des Concerts populaires d'Angers, est venu jouer une polonaise de Wicnowski. Ce jeune artiste nous a montré que les difficultés n'étaient pour lui qu'un jeu. La fantaisie sur le Pirate a été mieux appréciée, à cause de sa mélodie et de ses larges effets de 4^e corde, toujours plus goûtés que ces tours de force qui sont l'apanage des véritables artistes.

M. Ripoché a donné la note gaie du concert dans deux chansonnettes comiques, Les Tanneurs et Les Débuts d'un concert. M. Ripoché est peut-être le meilleur chanteur comique que nous ayons entendu dans nos soirées musicales.

Un chœur à quatre voix, Les Paysans, a été fort bien exécuté. Avec un si petit nombre de chanteurs il était difficile de rendre une homogénéité si parfaite. Aussi a-t-il été applaudi d'une façon des plus encourageantes.

La musique municipale a eu sa grande part de succès et a été toujours très applaudie après chaque morceau.

M. Weber tenait le piano d'accompagnement.

Allons, messieurs les musiciens de Saumur, soyez persévérants, et continuez de travailler sans relâche. Avant les grandes solennités musicales qui se préparent en notre ville, il est bon de ranimer le zèle de la population par de fréquents et agréables concerts.

En cela M. Meyer a eu une excellente idée. Espérons et désirons un nouveau succès pour le concert de ce soir.

Nécrologie

Le 4 de ce mois, une foule nombreuse et recueillie conduisit à sa dernière demeure M. Adam-Etienne Couscher de Vaux, décédé à son château de Vaux, dans sa quatre-vingt-sixième année.

M. Couscher fut maire de Saint-Nicolas pendant trente-deux ans; son administration ferme et éclairée a largement contribué à la prospérité de cette commune.

Conseiller d'arrondissement pour le canton de Bourgueil, pendant trente-six ans, il a fallu des temps troublés pour que ce mandat n'ait pas été continué, jusqu'au dernier moment, à cet administrateur très sympathique et très apprécié.

En 1877, lors de son passage à Tours, le maréchal de Mac-Mahon voulut récompenser une vie aussi honorablement remplie et si dévouée à la chose publique, en le faisant chevalier de la Légion-d'Honneur.

Veuf depuis deux ans seulement, d'une

femme qui fut aussi charmante qu'elle fut vertueuse, M. Couscher de Vaux vit venir sa dernière heure sans crainte soutenu par les espérances de la vie future, et se prépara à mourir en parfait chrétien.

La perte de cet homme de bien laisse un grand vide dans le canton de Bourgueil; sa franchise, son exquise urbanité, sa fidélité dans ses amitiés, lui conciliaient tous les cœurs de ceux qui avaient le bonheur de l'approcher. La cause conservatrice perd en lui un ferme soutien. (J. d'Indre-et-Loire.)

Nous nous permettons de recommander de nouveau, avec les plus vives instances, la souscription pour la fondation des écoles chrétiennes. Peut-être les catholiques ne se font-ils pas une idée exacte de la gravité de la loi qui vient d'être votée contre l'enseignement religieux. S'ils en pouvaient encore douter, malgré tant d'avertissements donnés, il suffirait de leur mettre sous les yeux les réflexions de leurs ennemis eux-mêmes. Hier, dans le *Matin*, M. John Lemoine exprimant ses espérances haineuses, mais impuissantes, disait que les nouvelles lois d'enseignement sont un « coup mortel » porté à l'influence de l'Église: « C'est à nos yeux, ajoutait-il, la plus profonde révolution sociale qui a été effectuée en France depuis 1789... On verra dans sept ans, dans quatorze ans, dans vingt et un ans, quand deux ou trois générations en seront sorties. Peut-être ceux-là mêmes qui ont fait ces lois ne se doutent-ils pas de l'immense portée qu'elles doivent avoir... »

Nous disons aussi: Oui, l'on verra les effroyables conséquences du nouvel état de choses, si les chrétiens ne font pas un effort héroïque pour sauver leurs écoles, c'est-à-dire la foi et les mœurs des prochaines générations. (Semaine religieuse.)

M. Douesnel — ÉPICERIE CENTRALE — informe ses nombreux clients qu'il vient de mettre en vente de la *Morue d'Islande* (pêche nouvelle), aux prix de 0 fr. 55 le 1/2 kilog. par Morue entière, et 0 fr. 60 c. au détail. — Filets de Morue, 1 fr. le 1/2 kilog.

POUR CONSERVER SA VUE

M. COURTOIS, ingénieur opticien, directeur des grands magasins d'optique qui sont situés place de la Bilange, a l'honneur de prévenir les habitants de Saumur qu'il ne restera plus que quelques jours dans cette ville.

Les personnes désireuses de se soigner la vue sont donc invitées à se hâter pour faire leurs emplettes, soit en lunettes ou pince-nez.

A part un choix immense de baromètres, longues-vues, jumelles, loupes, microscopes, thermomètres, etc.

M. COURTOIS possède, en outre, les nouveaux verres cylindriques, les seuls qui offrent les avantages d'être doux à la vue et qui permettent de distinguer nettement tout objet.

Les verres cylindriques, bons pour toutes les vues, se recommandent principalement aux personnes dont la vue serait affaiblie.

Les consultations gratuites pour la vue auront encore lieu de 9 à 11 heures du matin, par le spécialiste de l'établissement.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France

SOCIÉTÉ ANONYME FONDÉE SUIVANT DÉCRET DU 4 MAI 1864
CAPITAL: 120 MILLIONS DE FRANCS
Siège social, 54 et 56, rue de Provence, à Paris.

AGENCE DE SAUMUR

Rue du Marché-Noir, 19.

Comptes de Chèques. — Bons à échéance fixe avec Coupons semestriels. — Ordres de Bourse. — Paiement et Escompte de Coupons (Paiement sans frais des Coupons des C^{ies} de l'Est, d'Orléans, de l'Ouest et de Paris-Lyon-Méditerranée). — Opérations sur Titres (Conversions, renouvellements, échanges). — Garde de Titres. — Envois de Fonds (Départements, Algérie et Étranger). — Billets de Crédit circulaires. — Encaissement et Escompte des Effets de Commerce. — Avances sur Titres. — Crédits en Comptes courants et Crédits d'Escompte sur garantie de titres. — Assurances (Vie, Incendie, Accidents). — Souscriptions aux Emissions. — Renseignements sur les Valeurs de Bourse, etc.

Avis aux vrais amateurs d'Huile de noix

La meilleure Huile de noix est l'Huile fraîche faite avec les noix des environs de Saumur dont la qualité ne laisse rien à désirer cette année.

On trouve cette Huile chez M. LOUIS MABILEAU, fabricant, rue de Poitiers, 31, au prix de 2 fr. 20 le kilog.

Remise pour les ventes en gros.

LEÇONS D'ANGLAIS par M. L. NEPVEU, 6, rue du Prêche, Saumur.

ÉTRENNES 1887

LA NATION

19, rue du Croissant, PARIS

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN GRAND FORMAT
A CINQ Centimes

Arrivant tous les matins par le premier courrier

Directeur politique: **CAMILLE DREYFUS**
DUPUTÉ DE LA SEINE

ABONNEMENTS:

PARIS	DÉPARTEMENTS
Trois mois.... 6 fr.	Trois mois.... 8 fr.
Six mois..... 11 fr.	Six mois..... 15 fr.
Un an..... 22 fr.	Un an..... 28 fr.

Adressez lettres et mandats, 19, rue du Croissant.

Les articles de la Nation, ses informations, ses télégrammes de l'Étranger, ses chroniques, ses renseignements politiques, littéraires, financiers, toujours puisés aux meilleures sources, en font un des organes les plus appréciés de la presse parisienne.

La Nation publie trois romans dus aux meilleurs auteurs.

PRIMES EXCEPTIONNELLES ET GRATUITES

Depuis la fondation de la Nation, l'administration du journal n'a reculé devant aucun sacrifice pour satisfaire ses abonnés.

Aujourd'hui, elle veut faire mieux encore. Il s'agit de PRIMES SANS PRÉCÉDENT, et telles qu'aucun journal n'a jamais offert des avantages aussi sérieux.

Toute personne qui prendra un abonnement AVANT LE 1^{er} JANVIER 1887 aura droit: pour un abonnement de

Trois mois à une prime gratuite de 10 fr.
Six mois — — — de 20 fr.
Un an — — — de 45 fr.

Ces primes de 10, de 20 ou de 45 fr., selon la durée de l'abonnement, sont à choisir parmi les livres et objets indiqués dans le tableau ci-après, et seront immédiatement envoyées franco contre mandat ou valeur du montant de l'abonnement à l'ordre de M. L. MÉTIVIER, administrateur, 19, rue du Croissant, Paris.

PRIMES À CHOISIR

La MONTRE en nickel, très bien conditionnée, d'une parfaite régularité, est d'une valeur de VINGT FRANCS.

La BAGUE jumelle, en or massif contrôlé, avec deux pierres et en écarté est d'une valeur de VINGT FRANCS.

Volumes in-16 compacts, à 3 fr.

CAMILLE ALLARYS

Laurence Clarys.

ODYSEE BAROT

Les Amours de la duchesse Jeanne.

Le Procureur impérial. — 2 vol.

Le Casier judiciaire.

Le Fort de la Halle. — 2 vol.

Les Trois bâtarde. — 2 vol.

ALPHONSE BROT ET S^r-VERAN

Les Compagnons de l'Arche.

JEAN BRUNO

M^{lle} Eugénie.

ACHILLE DALSÈME

L'Envers de Paris.

P. DELCOURT

Agence Taboureaux.

CH. DIGUET

Le Bâtard du Bourgreau.

HENRI DE KOCK

La Fille d'un de ces Messieurs.

G. PARSEVAL DESCHÈNES

Une Erreur judiciaire.

MAXIME RUDE

Le Roman d'une Dame d'honneur.

Une Victime de couvent.

Le Cousin infâme.

ALF. SIRVEN

Un Drame au couvent.

Le Bigame.

E. THIAUDIÈRE

La Petite fille du curé.

VAST RICOUARD

La Danseuse de corde.

CONSTANT GUÉROULT

L'Affaire de la rue du Temple.

La Bande à Fifi-Vollard.

P. ZACCONE

La Fille des Camelots.

OSCAR COMETTANT

Histoires de bonne humeur.

JULES GROS

Les 773 millions de J.-F. Jollivet.

Les Secrets de la mer.

Les Trésors de la montagne.

AUGUSTE SAULIÈRE

Morte d'amour.

F. DU BOISGOBEY

Le Coup d'œil de M. Piédouche.

HENRI ROCHEFORT

Mademoiselle Bismarck.

Les Dépravés.

NOTA. — Ajouter au prix de l'abonnement Un franc cinquante centimes pour frais d'expédition. Par conséquent, tous les abonnés de la Nation, auront le JOURNAL POUR RIEN, puisque le prix de la prime est supérieur à celui de l'abonnement.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

RETRAIT DE CAUTIONNEMENT.

M. GUYARD, notaire aux Rosiers, ayant cessé ses fonctions et étant dans l'intention de retirer son cautionnement, fait la présente publication conformément à la loi.

Étude de M. Louis ALBERT, avoué près le Tribunal civil de première instance de Saumur, rue de la Petite-Douve, n° 7.

D'un jugement par défaut rendu au profit de M. Louis-Joseph Renault, ouvrier teinturier, demeurant à Saumur, admis au bénéfice de l'assistance judiciaire par le Tribunal civil de Saumur, en date du vingt-quatre juin dernier, contre la dame Gabrielle Ballet, son épouse, domiciliée de droit avant la procédure avec son mari, actuellement sans résidence ni domicile connus en France, et d'un exploit du ministère de M. VINCENT, huissier, en date du trois août mil huit cent quatre-vingt-six, enregistré, Il appert que le sieur Renault a obtenu le divorce contre ladite dame Ballet, son épouse, et que ce jugement a été notifié à celle-ci au parquet de M. le procureur de la République près le Tribunal civil de Saumur, à défaut de résidence ou de domicile connus en France.

La présente publication faite en vertu d'une ordonnance de M. le président dudit Tribunal, en date du premier décembre dernier, enregistré gratis et en conformité de l'article 247 du Code civil, tel qu'il a été modifié par la loi du dix-huit avril mil huit cent quatre-vingt-six, sur le divorce.

Pour extrait certifié conforme par l'avoué-licencié soussigné, Saumur, le deux décembre mil huit cent quatre-vingt-six.

L. ALBERT.

A VENDRE OU A AFFERMER

UNE MAISON

Située à Villebriant, rue de Launay, Composée de quatre pièces, dont salon, salle à manger, chambres à coucher, servitudes, cuisine, cave et grenier; JARDIN de 5 ARES, renfermé de murs. S'adresser à M. VINCELOT, propriétaire à Villebriant. (801)

A VENDRE

1° 5 hectares de pré, en plusieurs parcelles;
2° TERRAINS PROPRES À BATIR;
3° Maisons bourgeoises, avec jardin, écurie et remise, situées à Saumur et dans les environs;
4° Propriétés de revenu et d'agrément.
S'adresser à M. GIRARD, expert, rue du Puits-Tribouillet, 5.

Étude de M. LE BARON, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE
DEUX MAISONS
Situées à Saumur, place de la Bilange, n° 29 et 30, Occupées par MM. Terrien et Crosnier. S'adresser à M. LE BARON, notaire.

Étude de M. LE BARON, notaire à Saumur.

A LOUER

Pour le 24 Juin 1887
UNE MAISON
Située à Saumur, rue des Palens, n° 10, Avec écurie, remise, cour et jardin. S'adresser à M. LE BARON, notaire.

A LOUER PRÉSENTÉMENT

Maison et Jardin

Situés rue du Roi-René, n° 15. S'adresser à M^{me} veuve PEGRAU, qui l'habite. (737)
ON DEMANDE A ACHETER des lapins de garenne. Adresser les offres au bureau du journal. (784)

M. G. BESSON, ex-économe du Collège de Saumur, muni de bons certificats, demande une place de comptable.

Étude de M. CHARLES-THÉOPHILE BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n° 12.

VENTE

PAR ADJUDICATION
Aux enchères publiques
Et sur baisse de mise à prix,
A l'audience des criées du Tribunal civil de Saumur,
Le samedi 15 décembre 1886, heure de midi,

D'une Grande Maison

Avec cours, servitudes et dépendances, écuries et remises,
Située à Saumur, rue de l'Ancienne-Messagerie, n° 13, et ayant sortie sur la rue du Marché-Noir.

Mise à prix: treize mille francs, ci..... 13,000
Cette maison est affermée à M. VINCENT, huissier, pour le prix de douze cents francs, ci.... 1,200
S'adresser, pour tous renseignements:

1° Au greffe du Tribunal civil, où est déposé le cahier des charges;
2° A M. BEAUREPAIRE, avoué pour-suivant;
3° A M. ALBERT et LECOY, avoués co-licitants.

Direction générale de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre.

Vente d'Objets Mobiliers

HORS DE SERVICE
Provenant du Ministère de la Guerre.

Le SAMEDI 18 DÉCEMBRE 1886, à une heure de l'après-midi, dans les dépendances de l'École de cavalerie et des bureaux du Génie, à Saumur, il sera procédé, en présence de M. le Sous-Intendant militaire, à la vente aux enchères publiques des objets hors de service ci-après désignés, provenant tant de l'École de cavalerie que de la 5^e compagnie de remonte et des services du Génie et de l'Arçonnerie:
145 vestes et vareuses, 48 habits et tuniques, 26 manteaux, 31 dolmans et capotes, 240 pantalons et culottes, 106 couvertures de cheval, 84 selles, 2,000 kilog. de cuirs, 1 kilog. galons d'or et d'argent, 748 pièces d'arçon

en bois, 430 mètres cubes de bois divers, 150 mètres cubes de matières diverses, linges, surfaix, képis, schakos, vieux papiers, chapeaux, outils divers, métaux et autres objets de toute sorte, etc., etc.
On paiera comptant, plus 5 0/0 applicables aux frais.

Le Receveur des Domaines, (802) L. PALUSTRE.

HOSPICE GÉNÉRAL DE SAUMUR

ON DEMANDE un élève en pharmacie. (800)

ATELIER DE SCULPTURE ET MONUMENTS FUNÈBRES

RUÈCHE

SCULPTEUR
SAUMUR, rue Beaurepaire, 16, SAUMUR

Tombeaux en pierre, marbre & granit, Caveaux de famille
Atelier en face le Cimetière de Saumur, route de Varrains.

M. RUÈCHE garantit la solidité de ses travaux, étant connu, du reste, pour faire le mieux et au meilleur marché.

Chapelles couvertes en pierres de toutes provenances, garanties imperméables.
Trente pour cent meilleur marché que partout ailleurs.

INJECTION PEYRARD
ex-Pharmacien à Alger. L'Injection Peyrard est la seule au monde ne contenant aucun principe toxique ni caustique, guérissant réellement en 4 à 6 jours. Rapport: « Plusieurs médecins d'Alger ont essayé l'Injection Peyrard sur 232 Arabes atteints d'écoulements récents ou chroniques, dont 80 malades depuis plus de 10 ans, 80 depuis 5 ans, 72 de 4 jours à 2 ans; le résultat inouï a donné 231 guérisons radicales après 6 à 8 jours de traitement. Deuxième essai, fait sur 184 Européens, a donné 182 guérisons. »
Favateur E. PEYRARD, place du Capitole, à Toulouse, et dans toutes les Pharmacies.

DENTS
SANS PALAIS NI CROCHETS
Léon A. Fresco
Chirurgien-Dentiste
68, QUAI DE LIMOGES
SAUMUR
Extraction, Aurification - Prix modéré.
Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 7 DÉCEMBRE 1886.

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Coture préc.	Dernier cours.		Coture préc.	Dernier cours.		Coture préc.	Dernier cours.		Coture préc.	Dernier cours.
3 %	83 40	83 50	Est	805	808 75	Obligations.			Gaz parisien	589	589
3 % amortissable	84 15	86 25	Paris-Lyon-Méditerranée	1250	1257 25	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	596 50	597	Est	389 75	389
3 % (nouveau)	83 42	83 42	Midi	1183 75	1183 75	1865, 4 %	526 50	527	Midi	396	399
4 1/2 %	103 98	103 97	Nord	1610	1615	1869, 3 %	412 50	413	Nord	403	401
4 1/2 % (nouveau)	109 50	109 95	Orléans	1342 50	1333 50	1871, 3 %	402	402 25	Orléans	399	399
Obligations du Trésor	516	522 50	Ouest	870	870	1875, 4 %	515	514 75	Ouest	399 25	399 50
Banque de France	4320	4360	Compagnie parisienne du Gaz	1476	1475	1876, 4 %	513	514 50	Paris-Lyon-Méditerranée	395 50	398
Société Générale	476 25	476 25	Canal de Suez	2117 50	2110	Bons de liquid. Ville de Paris	526 50	526 50	Paris-Bourbonnais	398 50	398
Comptoir d'escompte	1040	1025	C. gén. Transatlantique	543	540	Obligations communales 1879	478	478	Canal de Suez	595 25	599 50
Crédit Lyonnais	602 50	600	Russe 5 0/0 1870	100	100 25	Obligat. foncières 1879 3 %	483	479 75			
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1450	1448 75				Obligat. foncières 1883 3 %	388	390			
Crédit mobilier	323 75	320									

CHEMINS DE FER - GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

SAUMUR MONTREUIL THOUARS LOUDUN POITIERS							SAUMUR - MONTREUIL - DOUÉ					SAUMUR VERNANTES CHATEAU-DU-LOIR.				
STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Mixte matin	Mixte soir	Expr. soir	Omn. soir	STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Omn. soir	Omn. soir	STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Expr. soir	Omn. soir
Saumur(ori.)	2 06	6 53	8 31	10 31	1 39	4 16	Saumur(ori.)	6 53	8 31	4 16	8 34	Saumur(ori.)	7 57	11 54	1 39	3 06
Saumur(état)	2 06	6 50	8 31	10 31	1 39	4 16	Saumur(état)	6 50	8 31	4 13	8 30	Vivry	8 10	12 09	3 18	5 54
Nantillyhalte	2 06	7 03	8 37	10 45	1 39	4 26	Nantilly	7 03	8 37	4 26	8 43	Blou	8 19	12 18	3 27	6 03
Varr.-Chacé	2 06	7 09	8 48	10 52	1 39	4 32	Montreuil(a)	7 29	9 19	4 52	9 08	Vernantes	8 32	12 31	3 40	6 14
Brézé-s.-Cyr	2 06	7 17	9 02	11 05	1 39	4 39	(dép.)	7 34	9 29	5 00	9 15	Noyant-Méon	8 59	12 59	3 11	4 04
Montreuil(a)	2 34	7 29	9 19	11 15	2 07	4 52	le Vaudelay	7 45	9 40	5 11	5 17	Chât.-d-Loir	10 07	2 14	3 27	5 09
(dép.)	2 34	7 33	9 24	11 24	2 09	4 58	Baugé	7 56	9 50	5 20	5 44					
Thouars	2 55	7 59	9 57	11 57	2 28	5 23	Doué	8 05	9 57	5 27	6 20					
Loudun	3 10	8 10	10 08	12 08	2 52	5 37										
Poitiers	3 16	8 16	10 14	12 14	3 02	5 42										

LIGNE D'ORLÉANS

SAUMUR (ORLÉANS) - ANGERS							SAUMUR (ORLÉANS) - TOURS						
STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	Omn. soir	Direct	STATIONS	Omn. matin	Omn. soir	Expr. matin	Omn. soir	Omn. soir	Expr. soir
Saumur	3 08	6 55	9 13	1 21	3 28	7 15	Saumur	3 26	8 21	9 26	12 48	4 34	7 04
St-Martin	3 08	6 55	9 13	1 21	3 28	7 15	Varennes	3 26	8 21	9 26	12 48	4 34	7 04
St-Clement	3 08	6 55	9 13	1 21	3 28	7 15	Port-Boulet	3 49	8 45	9 45	1 12	4 59	7 30
Les Rosiers	3 08	6 55	9 13	1 21	3 28	7 15	La Chapelle	3 49	8 45	9 45	1 12	4 59	7 30
La Ménerie	3 31	7 35	9 53	1 47	3 43	7 41	Langeais	3 49	8 45	9 45	1 12	4 59	7 30
Angers	3 58	8 23	10 41	2 40	4 30	8 33	Tours	5 05	10 12	10 40	2 35	6 40	9 11

COFFRE-FORT
DE LA
MAISON HAFFNER AÎNÉ
Seul représentant pour le département de Maine-et-Loire,
PAUL GODET
IMPRIMEUR, SAUMUR.